

→ UN CONSTAT S'IMPOSE

Face à la montée des trafics, aux intimidations exercées par les organisations criminelles et à la recrudescence des refus d'obtempérer, ce sont les brigades qui se retrouvent en première ligne. **Les agents tiennent bon, mais doivent composer avec des pratiques de plus en plus contraignantes** : modifications incessantes de la cote, rappels en dehors des heures de service, interventions sur des situations à haut risque.

Dans ce contexte, une réaction de l'administration s'impose. Le projet du GOST (Groupe Opérationnel de Soutien Tactique) peut constituer une réponse pragmati-

que, à condition d'être rigoureusement encadré, pleinement maîtrisé et respectueux des agents chargés de sa mise en œuvre. Il devra également s'inscrire de manière cohérente dans l'architecture globale du réseau douanier.

L'expérimentation du GOST débutera par une phase de formation de trois mois, avant son déploiement opérationnel à partir du 1er janvier 2026, pour une durée de douze mois. L'évaluation finale devra permettre de déterminer s'il est pertinent, ou non, d'implanter ce type de service dans les autres directions.

→ UNE SURVEILLANCE ACCRUE

Nos exigences à l'égard de l'administration sont sans équivoque. L'initiative GOST doit viser à renforcer la sécurité des contrôles en assurant une formation adaptée des agents à la gestion des risques accrus. Nous avons clairement indiqué que certaines lignes rouges ne sauraient être franchies :

- **Volontariat** : aucune obligation de participation.
- **Réversibilité** : en cas de dérive, l'expérimentation doit pouvoir être interrompue.
- **Respect du droit du travail** : tolérance zéro pour les zones grises.
- **Indemnisation** : les risques encourus doivent être justement compensés.
- **Traçabilité** : chaque incident doit faire l'objet d'un double débriefing et d'un suivi rigoureux.



Ces principes étant rappelés, nous avons établi une feuille de route en lien avec le suivi de l'expérimentation, avec trois niveaux de priorité, reprenant chacun des étapes :

1 - Prérequis indispensables

- **Comité de suivi (CoSui) en Formation spécialisée** : l'administration doit se montrer parfaitement transparente sur la conduite de son projet.
- **Locaux adaptés** : les agents doivent évoluer dans une structure adaptée et sécurisée.



2 - Priorités immédiates

- **Protection auditive renforcée et suivi médical de l'exposition au plomb** : le matériel utilisé amène une exposition accrue aux bruits et au plomb qui doit être prise en charge.
- **Suivi psychologique** : des missions à forte intensité, nécessitant un accompagnement psychologique adapté et une vigilance accrue sur les risques psychosociaux (RPS)



3 - Anticipations nécessaires

- **Effectifs** : à terme, un fonctionnement en quadrinôme, avec environ 30 agents serait plus efficace (mais pas au détriment des autres services).
- **Procédures** : ce groupe doit prioriser l'opérationnel, la gestion du contentieux pourrait être repensée via les opportunités du nouveau CD à compter de mai 2026.
- **Liaison avec la DOD** : pour bien identifier le rôle de chacun.
- **Cohésion d'équipe** : des temps réguliers d'échange et de vivre ensemble, indispensables dans ce type de mission.
- **Montée en compétence opérationnelle de l'encadrement** : si pérennisation, il faudra adapter la formation des encadrants aux conditions particulières d'exercice.



→ UN GROUPE DE SOUTIEN, ET NON PAS DE SUBSTITUTION

Le GOST interviendra en **appui opérationnel des services SU et CO**. Les BSI, notamment, continueront d'assurer pleinement leurs missions (contrôles routiers, fret, 63 ter, etc.). En cas de besoin, ils pourront solliciter le GOST pour sécuriser le dispositif, tout en conservant la maîtrise de l'opération.



→ LES ENGAGEMENTS DE L'ADMINISTRATION EN SÉANCE

À la suite de nos interpellations, la Direction générale a pris plusieurs engagements :

- **Réversibilité et volontariat** : l'expérimentation sera entièrement réversible et reposera exclusivement sur des agents volontaires.
- Les organisations syndicales volontaires seront associées au **suivi du dispositif** et à ses éventuelles évolutions tout au long de l'année 2026.
- **Les procédures** : lorsqu'une unité sollicite le GOST, elle conserve la maîtrise de l'organisation et du contrôle. Le GOST, quant à lui, reste responsable des contentieux liés à ses propres interventions.
- **Infrastructure** : les travaux d'aménagement des locaux à Lyon débuteront dans les prochaines semaines.



→ PAS DE MARGE POUR L'IMPROVISATION

L'expérimentation du GOST ne saurait être un simple ajustement technique : elle engage des **principes fondamentaux de sécurité, de respect des agents et de cohérence opérationnelle**. **L'alliance UNSA/CGC Douanes veillera avec la plus grande rigueur au respect des engagements pris par l'administration**.

Nous ne transigerons ni sur les **droits des personnels**, ni sur les **garanties collectives**. Le volontariat, la transparence, la traçabilité et la réversibilité ne sont pas négociables.

Ce n'est qu'à cette condition, et sur la base d'un retour d'expérience rigoureux, sincère et objectif, que nous pourrons envisager l'avenir de ce dispositif. **Nous serons présents, vigilants, et déterminés**.

